



ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DU MASSIF DES 3 BECS

Siège Social : Mairie de Vailly – Chef-Lieu – 74470 VAILLY (Haute Savoie)

PROCES VERBAL

RÉUNION DU SYNDICAT DE L'ASA DES 3 BECS

vendredi 9 Février 2018 – 14h 00 – Mairie de Vailly – 74470 VAILLY

Présents :

Thierry Bovet, Yannick Trabichet (Présidente), Romain Mathieu, René Morel, Raymond Morel-Chevillet, Jean-Louis Morel-Vulliez, Christophe Trabichet, Josette Trabichet, membres titulaires.

Francine Bidal (jusqu'à 14h 45), René Charles, François Chevallet, Christian Morel-Chevillet, Gérard Trabichet, Mr Yannick Trabichet, membres suppléants

Bernadette Jordan, Chambre Agriculture Savoie Mont-Blanc.
Baptiste Coyer, Baptiste Ducret, maitre d'œuvre Coforet.

Absents excusés

Karine Lhuillier, Chambre Agriculture Savoie Mont-Blanc.
Dominique Chevallet, Alain Daragon, Jean-Claude Germain

Absent : Julien Chatelain,

Le PV de la réunion du 15 12 2018 est approuvé à l'unanimité

Désignation d'un secrétaire de séance : Christophe TRABICHET

Une remarque est faite sur la prise en charge du débardage par l'entreprise COPPEL. La présidente précise que le syndicat ne peut intervenir dans ces accords entre Coforet et l'entreprise Coppel, puisqu'il ne relève pas directement du marché de travaux.

1/ Rédaction et approbation du règlement intérieur

Lecture du projet de règlement intérieur. Pas de remarque sur introduction. Il ne peut y avoir de report de date pour l'achèvement de travaux. Mme Bidal demande qui est responsable en cas de dégâts sur la route. Si des préjudices sont causés par un tiers, c'est son assurance qui va être sollicitée. En ce qui concerne les risques naturels, il n'y a pas d'assurance possible pour couvrir au-delà des risques classiques avec déclaration « état catastrophe naturelle ».

Section 2 – Conditions d'exploitation sur le périmètre de l'ASA sur la coupe d'emprise de la desserte : les différents cas devront être repris dans un courrier adressé aux propriétaires qui se manifestent.

Il ne semble pas nécessaire de trop détailler ce règlement sur certains points mais de renvoyer aux statuts.

Ce règlement sera repris et éventuellement annoté au prochain comité.

2/ Point sur les travaux de la desserte

Remarque de Christian Morel-Chevillet et Yannick Trabichet (Mr) sur les conditions d'abattage et de bucheronnage et des prix proposés. Jean Louis Morel-Vulliez fait remarquer que ce débat a déjà eu lieu. Bernadette Jordan et Baptiste Ducret reviennent sur les conditions d'exploitation.

Thierry Bovet revient également sur les conditions d'exploitation par les propriétaires, et se pose la question de la multiplication des demandes. Yannick Trabichet (Mr) revient sur les inconvénients de l'ASA et des conséquences de l'exploitation. La Présidente précise à nouveau que sans les travaux de la desserte, les propriétaires dans leur très grande majorité n'auraient pas pu exploiter leur bois.

Jean-Louis Morel-Vulliez propose la pose de géotextile sur certaines parties du tronçon. Un Chiffrage est à demander. Une signalétique de chantier « interdiction sauf week-end » devra être posée.

Il est demandé que l'ASA prenne en charge le coût du débardage et qu'il ne soit pas imputé aux propriétaires qui récupèrent leur bois. Les travaux reprendront fin février.

3/ Gestion administrative de l'ASA

La Présidente expose : le travail du secrétariat sera conséquent, notamment pour l'émission des titres de recette aux propriétaires, elle demande si une indemnité pour travaux supplémentaires peut être accordée à la secrétaire qui devra effectuer ce travail en dehors de son travail habituel. Sur le principe accord indemnité pour secrétariat sur la base horaire.

4/ Questions diverses

Il est rappelé que les réunions de chantier sont ouvertes aux membres du syndicat. Les réunions du Syndicat sont envisagées dans le prolongement de la visite de chantier.

Séance levée à 16h 20.

La Présidente,

La présidente.
Yannick TRABICHET



The logo is circular with a mountain range silhouette. Inside the circle, the text reads 'ASA DES 3 BECS' and '74470 VAILLY' is written around the bottom edge.